



L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive dont le **pollen**

émis en fin d'été est particulièrement

allergisant

. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les manifestations allergiques apparaissent chez les sujets sensibles. Les plus courantes sont des rhinites survenant en août-septembre, conjonctivites, symptômes respiratoires tels que trachéite, toux, et parfois urticaire ou eczéma.

- Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. Selon la zone infestée par cette « mauvaise herbe » envahissante, 6 à 12 % de la population exposée est allergique.

Aujourd'hui l'ambroisie s'étend peu à peu à l'ensemble du territoire national, où elle colonise une grande variété de terrains (espaces agricoles, bords de voies de communication, chantiers de construction, terres à l'abandon...). La région Rhône-Alpes est la région française la plus affectée par la présence d'ambroisie et par la diffusion de son pollen, la région PACA devient par sa proximité un terrain privilégié de développement de la plante.

- Il a été estimé qu'en 2011, en Rhône-Alpes, entre 194 481 et 258 714 personnes ont bénéficié de soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie, ce qui correspond à des coûts évalués entre 14,2 et 20 millions d'euros.

Il est encore possible d'éliminer l'ambroisie, elle est suffisamment développée pour être reconnaissable et avant le démarrage de sa floraison à la fin juillet. Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, les plants d'ambroisie doivent être systématiquement détruits.

Lundi, 30 Juillet 2012 14:51 - Mis à jour Lundi, 30 Juillet 2012 15:09



Document communiqué en vertu de l'Accès à l'information / Document released pursuant to the Access to Information Act